

JAN

Société à responsabilité limitée au capital de 31 500 euros
Siège social : Le Clos du Moulin, 41 Rue Alphonse Daudet
49360 MAULEVRIER

522 023 720 RCS ANGERS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Le soussigné :

Monsieur Nicolas SEBILLE, associé unique de la société JAN, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 31 500 euros

A pris les décisions portant sur :

- Le changement de date de clôture de l'exercice social
- La modification corrélative des statuts
- Les pouvoirs à conférer en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui sera dorénavant le 31 décembre de chaque année. L'exercice social en cours aura donc une durée de 18 mois, du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2026.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique décide de supprimer de l'article 14 des statuts de la Société le paragraphe relatif à la date de clôture du 1^{er} exercice social et de modifier l'article 14 qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

“ARTICLE 14 – EXERCICE SOCIAL – COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

(...)”.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique.

M. Nicolas SEBILLE

DocuSigned by:

Nicolas SEBILLE

E3EFED32CA5C4C5...
signé le 25/06/2026